Commune de SPEZET

Mairie - Rue Eugène HENAFF

29540 SPEZET

Tel : 02 98 93 80 03

Fax : 02 98 93 94 21

Mail: mairiespezet@wanadoo.fr

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Réalisation d'une aire de jeux multi-sports et d'un skate-park

Lot 2 : Fourniture et installation des éléments constituant l'aire multi-sports et le skate-park

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTCULIERES

Article 1- Objet

Le présent CCTP concerne :

1.1 - la fourniture et l'installation d'une aire multi-sports dont les dimensions intérieures seront au plus proche des 24 × 12 mètres,

1.2 - la fourniture et l'installation de tous les éléments qui équiperont le skate-park.

Les opérations telles que les travaux de terrassement, l'empierrement, la réalisation des plateformes en enrobé et le marquage des pistes d'athlétisme ne sont pas traitées au titre du présent contrat, ces dernières relevant du lot 1.

Tous les travaux de réservation, des découpes de l'enrobé, des fixations et des scellements des équipements sont à la charge de l'entreprise. L'entreprise devra veiller en permanence à la sécurité du chantier. L'installation de chantier et le repli, le piquetage du terrain sont également à la charge de l'entreprise. Le piquetage sera réalisé en présence du maître d'ouvrage.

Article 2- Implantation et caractéristiques principales

L'implantation des équipements est projetée au Sud du lotissement « du POUL DU », à proximité du stade.
Le plan décrivant l'implantation est joint à la présente consultation.

Article 3-Descriptif des équipements

- Fourniture et installation d'une aire multi-sports (conforme à la norme NF EN 15312 et certifiée Qualisport 524) et des équipements constituant le skate-park

Les équipements proposés doivent permettre la pratique régulière, en libre accès et sécurisée sur terrain clos du football, handball, basket et du volley et sur terrain libre d'accès du skate-board, du roller et du BMX.

L'aire multi-sports et les éléments constituant le skate-park seront équipés de dispositifs amortisseurs de bruit afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage.

L'entreprise présentera au maître d'ouvrage des exemples visitables de réalisations, qui seront géographiquement les plus proches de la commune que possible, afin que ce dernier puisse par lui même constater que l'équipement proposé répond bien aux prescriptions du présent CCTP.

3.1 - Caractéristiques de la structure de l'aire multi-sports :
La structure porteuse et la main courante doivent être sans partie saillante pour garantir la sécurité des acteurs.
Les poteaux supports et la main courante seront en acier galvanisé thermolaqué au RAL 6005 (couleur verte) et la visserie / boulonnerie en acier inoxydable de nuance A4 (inox 316 L).
Les dimensions de la section des poteaux supports assureront une bonne solidité de l'ensemble.

L'aire multi-sports sera équipée de :

- deux frontons de hauteur 3 m et de largeur environ 9 m,
- une main courante en périphérie, de hauteur approximative 1 m,
- deux bancs « assis - debout »,
- deux buts intégrés à la structure, fermés sur trois côtés avec une ouverture latérale équipée d'un dispositif anti-cycle (pas de fond en filet),
- deux buts brésiliens dans le sens de la largeur d'un demi terrain,
- quatre ensembles de basket comprenant le support, le panneau, le cercle et le filet constitué de lamelles de caoutchouc armées ou de cordages armés. Ils seront installés conformément à la réglementation en vigueur avec une hauteur des frontons de 3 mètres minimum. Ces quatre ensembles seront répartis de la façon suivante :
  - deux dans le sens de la longueur,
  - deux dans le sens de la largeur du demi terrain ne comprenant pas les buts brésiliens,
- deux poteaux multi fonctions permettant la pratique du volley-ball, incorporés à la structure et positionnés dans l'axe central,
- un filet multi fonctions,
- un panneau d'information réglementaire avec les consignes de sécurité et les interdits

La surface située à l'intérieur de l'aire multi-sports sera recouverte d'un gazon synthétique de couleur verte, lesté au sable.
Ce dernier recevra un seul traçage, de type terrain de volley-ball

3.2 - Caractéristiques des éléments constituant le skate-park :
Comme pour la structure de l'aire de jeux multisports, les éléments du skate-park doivent être sans partie saillante pour garantir la sécurité des utilisateurs.

Le skate-park sera équipé de :

- un lanceur « Run up »,
- un lanceur « Quarter »,
- une table « Bump »,
- une barre « Slide »
- un panneau d'information réglementaire avec les consignes de sécurité et les interdits.

3.3 - Accès à l'aire multi-sports:

Les accès à la structure se feront de chaque coté du terrain multi-sports par les buts.
Ces accès seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite (sans intervention d'une tierce personne).
Ils seront libres (sans clé) et sélectif (pas d'accès aux deux-roues).

3.4 - Accès au skate-park :

L'accès au skate-park sera libre.

Article 4-Variante

Les variantes sont autorisées.

Article 5. Garanties

L'entreprise fournira le certificat de conformité à la norme NF EN 15312 (équipements sportifs en accès libre) et le certificat de qualification QUALISPORT 524. Les tests de stabilité et de solidité seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur, et ce en présence du maître d'ouvrage.

L'entreprise devra également fournir le détail des garanties s'appliquant pour chaque élément de l'équipement et leur durée. Les garanties porteront sur la structure, les pièces d'assemblage, la visserie / boulonnerie, les scellements.

Toute auto-certification est exclue.

Article 6- Maintenance des équipements

Un dossier technique sera remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux, comprenant le plan détaillé de l'ouvrage, une notice pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des équipements, les conditions de garantie et les coordonnées du fabricant.